

RÈGLEMENT DE LA COURSE

ARTICLE 1 :

Conformément à la réglementation des manifestations running 2025 ;

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

❖ Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- o D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- o D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- o L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

❖ Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- o D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- o D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au

maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

ARTICLE 2 : SECRETARIAT ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 28 septembre 2025 à partir de 8H30 sur le lieu d'arrivée au secrétariat. Les dossards ont une puce RFID intégrée, les coureurs conservent leurs dossards après la course (les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur) ;

Pas de consignes de sac ;

Au retrait, présentation de la carte d'identité obligatoire.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

10km : Course ouverte aux femmes et aux hommes nés en 2010 et avant (licenciés FFA et non licenciés.) Catégories cadettes à Masters.

5 km : Course ouverte aux femmes et aux hommes nés en 2012 et avant (licenciés FFA et non licenciés.) Catégories minimes à Masters.

La course se compose d'une épreuve de 10km et de 5 km sur le même parcours.

Courses jeunes dès 11h30.

ARTICLE 4 : PARCOURS

Deux courses sur le même parcours

10 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 2 boucles, se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie
- Départ à 10H00 : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Accessible aux catégories cadet et plus

5 km :

- Sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal. Parcours plat, avec 1 boucle se déroulant au centre-ville et au parc de la Verrerie
- Départ à 10H00 commun avec le 10km : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Arrivée : Esplanade Henri et Achille DUCHENE
- Accessible aux catégories minimes et plus

Le détail des parcours est consultable sur le site internet de l'EALC à l'adresse web suivante :

<http://ealecreusot.fr/10km-coeur-de-ville>

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

10km : Tarif 10€ hors frais supplémentaires (inscription via internet),

5km : Tarif 5€ hors frais d'inscription (inscription via internet).

Inscription en ligne possible jusqu'au 27/09/2025, 22h.

Inscription sur place possible le dimanche 28/09 à partir de 8h30, dans la limite des places disponibles et jusqu'à 9h45. Majoration de 4€ du prix de l'inscription.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AIAC.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT

1. Course de 10km :

Classement général scratch et par catégorie :

Cadet/junior/espoir/sénior/master

2. Course de 5 km

Classement général scratch masculin et féminin uniquement.

Le nombre de personnes récompensées sur la course de 5km est moins important. En effet, nous proposons cette distance principalement pour que des coureurs débutants puissent s'engager plus sereinement. L'objectif est l'accessibilité plus que la performance !

3. Challenge par équipe

Participez au Challenge par équipe : vivez une activité ludique et partagez un moment convivial entre collègues et amis. Un classement dédié aux équipes (entreprise, association, club, etc.) sera établi en fin de course. Une équipe sera constituée, à minimum, de 2 coureuses et 2 coureurs. Une équipe devra inscrire au moins 1 coureur et 1 coureuse dans chacune des courses du 5 km et du 10 km.

1. Classement du « Trophée équipe performance »

- Le classement sera établi par cumul des 2 meilleures places (hommes et femmes confondus) de la même équipe sur chacune des deux courses. L'équipe au score le plus bas remporte ce Trophée.

Exemple du comptage des points :

Coureur 1 classé 5^{ème} sur le 10km

Coureur 2 classé 8^{ème} sur le 5 km

Coureur 3 classé 14^{ème} sur le 5 km

Coureur 4 classé 26^{ème} sur le 10km

Total de l'équipe = 53 points

Coureur 5 classé 28^{ème} sur le 5 km => ne compte pas dans le comptage

Coureur 6 classé 69^{ème} sur le 10km => ne compte pas dans le comptage

2. Classement du « Trophée équipe la plus nombreuse »

- Le classement du nombre est établi par l'addition du nombre de participants par équipe arrivées dans l'ensemble des deux courses du 5 et 10km. L'équipe comptant le plus d'engagés remporte ce Trophée. Il n'est pas nécessaire d'engager de coureurs ou coureuses dans les deux courses pour être comptabilisé sur ce Trophée. L'équipe du club organisateur n'est pas comptée dans ce classement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Remise de récompenses à partir de 12h00 dans la zone d'arrivée :

- Aux 3 premiers Hommes et Femmes des 10km et des 5 km,
- Uniquement pour le 10km : sans cumul, aux premiers de chaque catégorie cadet/junior/espoir/senior (masculin et féminin)
- Uniquement pour le 10km : sans cumul, aux premiers de chaque groupe de deux sous-catégories à partir de master (masculin et féminin) :
 - Master 0 et 1,
 - Master 2 et 3,
 - Master 3 et 4,
 - Etc...
- Aux trois premières équipes classées dans le « Trophée équipe performance »,
- Aux trois premières équipes classées dans le « Trophée équipe la plus nombreuse »,

Aucune dotation ne sera remise en dehors du podium.

ARTICLE 9 : CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires :

Stéphane Rampon

Email : stephane.r.rampon@gmail.com ; Tel : 0686117623

OU

Co-président : Romain Talpin

Email : rtalpin@gmail.com ; Tel : 0673805414

ARTICLE 10 : SECURITE / RAVITAILLEMENT

Selon les règles en vigueur de la FFA et de la CDR71.

Le service médical est assuré par LA CROIX ROUGE.

La sécurité est assurée par les signaleurs officiels de l'organisation.

1 seul ravitaillement à l'arrivée.

ARTICLE 11 : DIVERS

Lot d'engagements :

Il n'y aura pas de lots d'engagement.

Nous avons en effet souhaité proposer des tarifs de participation relativement faibles, nécessaires à la bonne organisation de l'évènement (sécurité, chronométrage, speaker, etc.). Nous proposerons en revanche un ravitaillement de fin de course plus conséquent.

Lieu de l'épreuve :

Cœur de ville Le Creusot, allée du parc de la Verrerie

Remboursement :

Pas de remboursement en cas de non-participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical avant le 27/09/2025 ou bien annulation de l'épreuve à cause du COVID-19.